

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 NOVEMBRE 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 novembre 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 54 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 13 novembre 2012 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 31 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, DEPLUS, Échevins
G. GOETGEBUER, Président du CPAS

~~M. DI RUPO, M. BAILLY~~, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,
~~Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO,
Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W.,
~~Mme. POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ, Mme MOUCHERON~~,
~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX,
Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~,
~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM.
~~TRANCHANT~~, DUBOIS, Mme FRANCOQ, WAELPUT, Conseillers
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal ff.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Chers collègues, je propose que nous commençons nos travaux. Vous signaler les absences excusées de MM. Elio DI RUPO et Richard MILLER et l'arrivée tardive de Mme COLINIA. Comme pour chaque séance, le procès-verbal du Conseil communal du 22 octobre est sur la table ; il sera approuvé si aucune remarque n'est faite d'ici la fin de la séance. Voici les points qui sont remis : dans le 1er objet, le point i), le 16ème objet, le 22ème objet, le 50ème objet et dans le huis clos, le 54ème objet a). M. le Président du CPAS doit présider le Conseil de l'Action Sociale qui a lieu ce soir donc si vous ne voyez pas d'inconvénient nous commencerons par son point qui est le 17ème objet, l'interpellation est de Mme PREVOT, la réponse sera faite par M. DARVILLE et au point 17bis, il y a une motion. Vous signaler que le prochain Conseil communal aura lieu le 26 novembre à 19 heures. Pas la même heure que d'habitude mais 19 heures. Nous pouvons commencer nos travaux.

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Instauration de zones d'évitement striées - Rue du Bois d'Hayon à Saint-Denis. GEP 6002/OB/26

ADOTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Rue de l'Europe à Havré. GEP 6002/HAV/35

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Rue des Kiévrois à Mons. GEP 6002/210

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Rue Hector Delanois à Cuesmes. GEP 6002/CU/27

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

e) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue Victor Maistriau à Mons. GEP 6002/228

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation du stationnement - Rue Jean Jaurès à Cuesmes. GEP 6002/CU/48

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

g) Réglementation du stationnement - Rue de la Croix Rouge à Mons. GEP 6002/95

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

h) Réglementation de la circulation - Rue de Roumanie à Obourg. GEP 6002/OB/18

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation - Havré, Saint-Symphorien et Villers-Saint-Ghislain. GEP 6002/HAV/SS/VSG/OD

REMIS

j) Réglementation de la circulation - Extension d'une Zone 30 "Abords école" - Rue Franche à Nimy. GEP 6002/NI/25

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

k) Réglementation de la circulation et du stationnement - Place de et à Ghlin. GEP 6002/GH/37

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais dire, on a réasphalté la Place de Ghlin, très bien mais on a mis que du tarmac, maintenant il n'y a plus de banc, un petit coin de convivialité, c'est vraiment un désert uniquement voué à l'automobile, ce n'est quand même pas cette vision que nous avons de la place publique d'un village qui devrait être le forum en quelque sorte du village et en tout cas, il devrait au moins y avoir un petit espace, pas toute la place évidemment mais un petit espace réservé à la convivialité.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Cela ne pose aucun problème, le mobilier sera remis très prochainement mais il y a pour le moment quelques remarques dans la réception provisoire de la place, nous avons quelques petits problèmes avec l'entrepreneur que nous devons régler et dès que

ces remarques seront réglées, le mobilier urbain sera remis en place pour que cette place retrouve toute sa convivialité mais avouez quand même que par rapport à ce que nous avions avant, il y a une grande amélioration.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne conteste pas l'amélioration de l'aspect tarmac.

J'apprends qu'on va remettre le mobilier, je l'ignorais parce que moi j'avais juste constaté sa disparition, essayez de réfléchir pas simplement mettre 2-3 bancs comme ça, plic-ploc je dirai mais essayer d'organiser un petit coin convivial pour que les gens qui s'asseyent sur les bancs des places publiques ne soient pas à 20m l'un de l'autre, qu'on puisse se parler, qu'il y ait de quoi permettre aux gens de se rencontrer.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, ce sera fait parce que c'est effectivement une place où il y a de plus en plus de convivialité. Je crois que c'est une place où la dynamique est bonne et on va la renforcer par le mobilier urbain.

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

1) Réglementation du stationnement et instauration d'une piste cyclable - Rue de la Tannerie à Mons.
GEP 6002/355

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

2^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Centre d'entreprises design : branchement de la cabine haute tension : approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/Conv/CED/branchementHT

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

3^e Objet : Travaux d'investissements en assainissement bis : souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (parts D). Approbation. Gestion f. Extra/Parts D Capital IDEA

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

4^e Objet : Travaux importants hors exploitation courante en assainissement bis : souscription au capital de l'Intercommunale IDEA (parts D – DIHECS) pour la période de 2006 à 2011. Approbation. Gestion f. Extra/Parts D DIHECS.Capital IDEA

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est vraiment une toute petite demande parce que lors de la Commission de vendredi dernier, j'ai omis de demander ce qu'on entendait par pertuis aérien. Pertuis, je vois mais aérien, à Cuesmes, juste avant les deux pompes à Quaregnon, voilà où cela se situe dans le dossier.

M. Marc DARVILLE, Echevin : A mon avis, ça doit être tout simplement un fossé, donc l'appellation technique d'un fossé.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseiller : D'accord mais aérien ? Un fossé aérien ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : à l'air, non couvert.

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

17^o Objet : Deuxième amendement au budget 2012 du CPAS. Gestion f. MB2/2012CPAS

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Simplement pour dire que la modification budgétaire n° 2 du CPAS est totalement construite en équilibre sur un montant total des dépenses et des recettes qui s'élève à 80,6 millions d'euros, les dépenses supplémentaires sont compensées totalement soit par des subsides complémentaires en provenance d'autres niveaux de pouvoir que la Ville, soit par la réduction d'autres dépenses. Il n'y a donc pas d'appel à) une intervention communale complémentaire, que du contraire puisque l'intervention spécifique de la Ville pour couvrir le déficit des crèches et des affaires sociales est diminué de 78.500 euros. De plus, il n'a pas été nécessaire de puiser dans le fonds de réserve ordinaire qui a été reconstitué après la clôture du compte 2011 et qui s'élève à 2.451.000 euros.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. le Président. Pas de remarques ?

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

M. GOETGEBUER quitte la séance.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais faire plutôt une intervention très courte et globale sur les intercommunales parce que dans toute une série d'intercommunales, nous n'avons personne aux Conseils d'Administration et pour cette raison nous allons nous abstenir. Je peux vous citer les points, ce sont les 5, 6, 9, 12 et 13, nous nous abstiendrons pour cette raison là et nous allons nous abstenir aussi sur le 7 à l'IEH parce qu'il y a là un manque de volonté pour l'électricité de développer l'énergie renouvelable donc ce n'est pas pour la même raison mais nous nous abstenons et nous votons oui pour tous les autres points concernant les intercommunales.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il n'y a pas d'autres remarques ?

5^o Objet : Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons – Assemblée Générale le 21.11.12 – ordre du jour – approbation des points 3 à 7. Gestion f. CISM/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 5 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 16^{ème} annexe

6° Objet : Assemblée Générale ordinaire de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré, le 26.11.12 – ordre du jour – approbation des points 2 à 4. Gestion f.IBH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 6 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 17^{ème} annexe

7° Objet : Intercommunale I.E.H. – Assemblée Générale statutaire le 29.11.12 – ordre du jour- Approbation des points 1 et 2. Gestion f. IEH/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 7 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 18^{ème} annexe

8° Objet : Intercommunale I.G.H. – Assemblée Générale statutaire le 29.11.12 – ordre du jour- Approbation des points 1 et 2. Gestion f. IGH/PQ/LG

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

9° Objet : Intercommunale I.D.E.A. – Assemblée Générale le 28.11.12 – ordre du jour – Approbation des points 1 à 4. Gestion f. IDEA/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 9 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 20^{ème} annexe

10° Objet : Intercommunale HYGEA – Assemblée Générale le 30.11.12 – ordre du jour – Approbation des points 1 à 3. Gestion f. HYGEA/PQ/LG

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

11° Objet : S .C. Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire le 26 novembre 2012 – ordres du jour – Approbation des points 2 à 6 (A.G. ordinaire) et 1 et 2 (A.G. extraordinaire). Gestion f. CHUMP-B/PQ/LG

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

12° Objet : Intercommunale I.M.I.O. – Assemblée Générale le 21.11.12 – Ordre du jour – Approbation du point 1. Gestion f.IMIO/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 12 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 23^{ème} annexe

13° Objet : Intercommunale I.M.I.O. – Assemblée générale le 28.11.12 – Ordre du jour – Approbation des points 1 et 2. Gestion f. IMIO/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote du point 13 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 24^{ème} annexe

14° Objet : Intercommunale IGRETEC – Assemblée Générale ordinaire le 30.11.2012 – Ordre du jour – Approbation des points 2 et 3. Gestion f. IGRETEC/PQ/LG

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

15° Objet : I.P.F.H. – Assemblée générale le 30.11.12 – Ordre du jour – Approbation des points 1 et 2. Gestion f. IPFH/PQ/LG+

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

16° Objet : Litige portant sur la construction d'un centre régional des services de secours/Expertise judiciaire/transaction. Contentieux Travaux

REMIS

17° objet bis : Motion de soutien en faveur des travailleurs de DUFERCO-NLMK. Cabinet du Bourgmestre

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous nous trouvons maintenant dans le dossier qui concerne la motion qui est une motion de soutien en faveur des travailleurs Duferco. Nous en avons déjà parlé avec les différents chefs de groupe, il y a eu une proposition d'adaptation du groupe CdH qui ne nous pose pas de problèmes, donc est-ce que nous pouvons adopter cette motion de soutien en faveur des travailleurs de Duferco compte tenu des remarques faites par le groupe CdH ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, tout d'abord, les remarques du CdH, je viens de les avoir ici il y a deux minutes en séance mais enfin je les ai lues rapidement et ça ne change pas l'esprit de ce qui avait été discuté à la réunion des chefs de groupe, parce que cette motion est ce qui reste d'une demande qui avait été faite par la CSC, c'est pour nous une motion expurgée, c'est une motion extra light qui ne nous convient pas parce que je cite ce que la CSC demandait en plus bien sûr de soutenir les travailleurs qui se retrouvent sans emploi, la CSC demandait de voter une motion contre la dégressivité des allocations de chômage, le stage d'insertion et toutes les mesures qui visent à réduire l'amortisseur social. Donc, la motion qui est présentée par le Collège qu'elle soit avec les amendements du CdH ou pas, c'est vraiment le minimum minimorum, alors bien sûr que nous soutenons les travailleurs qui sont victimes de ce système capitaliste pourri où c'est l'intérêt des actionnaires qui passe avant l'intérêt des travailleurs et des gens mais nous nous abstenons sur la motion parce que, pour nous, la motion maintenant ce n'est plus que du vent même si nous ne notons pas contre parce que nous soutenons évidemment les travailleurs de Duferco.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. VISEUR. D'autres remarques ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTÉ - 27^{ème} annexe

Entrée de Mmes COLINIA, MOUCHERON, HOCQUET, MM. HAMBYE, X. DUPONT, BRESART = 37 présents

18° Objet : Deuxième amendement au budget 2012. Gestion f.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Nous sommes arrivés à l'aboutissement du budget 2012 avec la 2^e modification budgétaire. Brièvement, je réexplique l'historique, c'est que c'est le dernier budget qui peut être présenté en déséquilibre à l'exercice propre puisque les budgets suivants devront être présentés en équilibre à l'exercice propre mais avec toujours la possibilité de puiser dans les réserves. C'est pour ça qu'il était extrêmement important tout en visant l'équilibre structurel en 2015 de ménager ces réserves au sens large du terme. Qu'est-ce que j'entends, pour bien me faire comprendre par réserves au sens large du terme ? Ce sont les fonds de réserve là c'est vraiment une somme qu'on a mise, un bas de laine que nous avons mis en place. Les provisions, c'est quoi ? Mais c'est une réserve qu'on a mise pour palier éventuellement à une dépense plus que probable et enfin, le boni global c'est quoi ? Ce sont tous les bonis des années antérieures qui ont été cumulés, quand nous avons le compte qui vérifie exactement ce que nous avons dépensé par rapport au budget. Donc, voilà les réserves au sens large du terme. Alors, en ce qui concerne l'année 2012, le plan de gestion prévoyait un déficit de 2.429.000 euros, après un prélèvement de 2 millions sur ce fonds de réserve. Je vous rappelle que lors de l'année budgétaire, nous avons subi pas mal d'aléas, une diminution de 548.000 euros de Dexia suite à la crise, une diminution de 639.000 euros des compensations que nous pouvions attendre suite au plan Marshall, une augmentation pour la Ville d'un million de la dotation au CPAS et une augmentation de 574.000 euros pour la Police notamment pour des prestations faites à la gare. Donc, tout ça, lors de l'élaboration du budget 2012. Malgré cela et sans augmenter la fiscalité, nous sommes restés dans les balises du plan de gestion avec lors de la première modification budgétaire, un déficit qui était de 2.425.000 euros et ce qui correspondait à ce qui était prévu pour le plan de gestion. Nous voilà donc arrivés à la 2^e modification budgétaire, grosso modo, il y a effectivement quelques augmentations par exemple dans les dépenses pour les accidents de travail du personnel, pour la gestion des alarmes pour la surveillance du site de Ghlin, parce que nous avons préféré acheter des alarmes que payer des prestations d'une société, ça coûtait nettement moins cher de payer des alarmes et quelques travaux supplémentaires dans le quartier de la gare. Ces augmentations sont largement compensées par une diminution globale des charges de la dette. Cela, c'est classique, une diminution globale des charges de la dette de 844.000 euros pourquoi ? Parce que tous les travaux qui sont programmés à l'extraordinaire ne sont pas nécessairement réalisés et dès lors, forcément, cela a des répercussions sur l'ordinaire, tant en charges qu'en amortissements pour un montant de 844.000 euros. Donc, ces augmentations sont largement compensées par une diminution des charges financières. Mais si je

vous ai cité les aléas que nous avons dû subir en début d'élaboration du budget 2010, manifestement, nous nous ne nous attendions pas à devoir subir ici un aléa extrêmement important. Un aléa de diminution du rendement des additionnels à l'impôt des personnes physiques de 2.403.442 euros, exactement. Alors, nous n'avons pas budgétisé en début de l'élaboration du budget un impôt aux personnes physiques comme ça par hasard, ce que nous avons budgétisé, c'était fait par rapport à des circulaires ministérielles et par rapport à des choses concrètes. Nous avons aussi compté sur le fait que pendant les trois dernières années, l'Etat fédéral revoyait à la hausse ce précompte sur l'impôt des personnes physiques. Et nous avons calculé sur une moyenne des 3 dernières années que nous allions pouvoir avoir une hausse. Cela n'a pas du tout été fait par hasard. Pourquoi un décalage de 2.403.442 euros ? Mais c'est quelque chose dont la Ville n'est absolument pas responsable. Pourquoi ? Parce que l'impôt des personnes physiques, il est collecté d'abord par l'Etat, sur les traitements que vous recevez tous les mois et puis l'Etat ristourne à peu près 50% de ce qu'il collecte. Il ristourne 50% mais aux entités fédérées et principalement aux additionnels pour les communes. Mais l'Etat, lui, il perçoit ça directement et mensuellement. Nous sommes surtout tributaires du rythme auquel l'Etat va rembourser ça aux communes, du rythme dans l'enrôlement. Alors, ici, il y a une diminution suite au rythme dans l'enrôlement de 10% du précompte professionnel, cette année, pour l'ensemble des communes. Pour la Ville de Mons, le coût c'est de 2 millions mais c'est pour l'ensemble des communes. Pourquoi ce décalage ? Je vous disais l'administration fiscale elle reçoit mensuellement le précompte professionnel des contribuables, l'année N, admettons 2010, ce précompte professionnel il reste dans les caisses de l'Etat et produit bien entendu un intérêt. Donc, l'Etat, il a tout intérêt à enrôler le plus tard possible puisque l'argent qu'il prélève lui procure un intérêt et d'après l'Union des Villes et Communes, cet intérêt est de l'ordre de 100 millions. Le contribuable rentre sa déclaration l'année N + 1, admettons en juillet 2011 et l'administration fiscale, elle enrôle l'année N + 2, c'est-à-dire en juillet 2012, elle va verser par la suite le précompte professionnel, la part additionnelle qui revient aux communes. D'après l'Union des Villes et Communes, je vous disais, la période que le précompte professionnel renvoyé aux communes reste ainsi dans les caisses de l'Etat, varie entre 15 et 32 mois et l'avantage en intérêts pour l'Etat est de 100 millions. Alors, si l'Etat enrôle rapidement, les communes reçoivent vite de l'argent à l'année N mais les années suivantes, elles recevront moins. Par contre et c'est ce qui s'est passé cette fois-ci, si l'Etat enrôle tardivement à l'année N, c'est-à-dire maintenant, les communes vont recevoir moins mais par la suite, elles recevront plus. C'est un aléa suite à ce problème, l'analité budgétaire dont les communes sont tributaires. Ainsi, dans un courrier du 26 octobre 2012, si nous devons subir une baisse de plus de 2 millions pour le budget 2012, l'Etat fédéral nous informe que pour le budget 2013, nous allons toucher 2.385.674 euros

exactement en plus que la dernière estimation relative à l'exercice 2012. Donc, autrement dit, il y a un décalage dans le temps et l'Etat a enrôlé le plus tard possible parce qu'il va évidemment bénéficier des intérêts d'une part et d'autre part, pour lui, c'est reporter un coût pour le budget suivant mais tandis que pour les communes, c'est un manque à gagner pour ce budget ci. En fait, l'explication vient d'un décalage dans le temps, que l'Etat fédéral a intérêt à faire. Voilà d'où provient ce manque à gagner. Nous, tributaires du principe d'analyté budgétaire, on a bien dû faire notre budget pour 2012 avec un manque à gagner qui je vous le disais va être reporté pour le budget suivant mais de 2.385.000 euros, alors comment avons-nous fait pour palier à cela ? Nous avons seulement prélevé en plus, je dis bien seulement entre guillemets, dans le fonds de réserve 981.000 euros. Donc, au lieu de prélever conformément à ce qui avait été prévu dans le plan de gestion - 2 millions - nous avons prélevé 2.981.000 euros, le restant du manque à gagner, comment peut-on le compenser ? Nous l'avons compensé à raison de 1.107.000 euros par des bénéfices cumulés qui se trouvent à la Régie Foncière et qui ont été provisionnés à la Régie Foncière mais qui n'ont jamais été actés dans la comptabilité de la Ville et nous allons donc les acter sous forme de crédits dans la comptabilité de la Ville puisque, en fait, la Régie Foncière nous les doit et ça pour un montant de 1.107.000 euros. Nous compensons ce manque à gagner en puisant 936.000 euros en plus dans les réserves et 1.100.000 euros que nous portons sous forme de crédits que la Régie Foncière nous doit. En conclusion, le déficit prévu, il reste conforme au plan de gestion - 2.425.000. Il n'y a aucune hausse de la fiscalité, nous prélevons simplement 931.000 euros en plus dans le fonds de réserve et comme nous touchons 3.396.000 euros en plus de boni global, le boni global est de 3.396.000 euros, c'est-à-dire sur les exercices antérieurs, il y a un boni global de 3.396.000 euros en plus que prévu par rapport au plan de gestion, la situation n'est absolument pas dramatique puisqu'avec les 3.396.000 euros de boni global que nous avons en plus que prévu, nous pouvons largement reconstituer un fonds de réserve. Voilà, donc malgré des prélèvements supplémentaires de 931.000 euros, il n'y a donc pas de quoi fouetter un chat puisque nous avons un boni global supplémentaire par rapport au plan de gestion sur les exercices antérieurs, à partir du moment où nous avons connu le compte, de 3.396.000 euros, ce qui nous permet de reconstituer, si nous le voulons les années futures, ce prélèvement supplémentaire de 931.000 euros et nous pourrions même augmenter notre fonds de réserve puisque nous avons de quoi le faire. Voilà, M. le Bourgmestre l'explication.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Comme d'habitude, vous avez eu une explication très didactique voire même militante de notre Echevin des Finances, je cède la parole à l'Assemblée.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Nous avons eu une explication technique de M. l'Echevin maintenant qu'il nous avait d'ailleurs déjà donnée en Commission. Le gros point en quelque sorte de cet amendement, c'est une grosse diminution du rendement de

l'additionnel à l'impôt des personnes physiques, sans doute pour les raisons que l'Echevin vient d'expliquer, un retard d'enrôlement donc. Mais, est-ce que c'est une volonté de l'Etat fédéral ou bien est-ce que c'est une incapacité de cette administration ? Parce que cette administration qui devrait être le fleuron de tout gouvernement, de tout pays puisque quand même c'est elle qui est chargée de faire rentrer les sous dans les caisses, en réalité l'administration fiscale, depuis de nombreuses années, parce qu'on en parlait déjà à l'époque où j'étais parlementaire, c'est une administration qui a été largement déplumée. Les fonctionnaires honnêtes d'ailleurs et c'est la majorité, je ne suis pas en train de faire le procès des fonctionnaires s'en plaignent beaucoup mais on a appris récemment aussi qu'il y en a qui en profite de cette désorganisation de longue durée puisque le responsable parlait depuis 15 ans qu'ils étaient en restructuration et donc il y a des fonctionnaires qui ont continué à être payé alors qu'ils ne travaillent plus depuis des années à l'administration fiscale, on a découvert qu'il y avait des déclarations fiscales qui étaient contrôlées par les intéressés eux-mêmes, l'un d'eux d'ailleurs d'après le reportage est bien connu du PS, enfin, bref on a fait un audit calamiteux de l'administration fiscale et je me demande s'il n'y a pas aussi quelque chose de cet ordre là dans le fait qu'il y a des enrôlements tardifs. Parce que, de mon côté, j'ai fait l'expérience de faire ma déclaration taxe on web et j'ai vu que ça accélérât très fort les choses, mon extrait de rôle m'est arrivé beaucoup plus vite que quand je le faisais avec une déclaration manuelle, donc, comme il y a de plus en plus de personnes qui déclarent leurs revenus via taxe on web, il me semble qu'au contraire, cela devrait accélérer les choses. Voilà, c'est un avis qui est plus personnel bien sûr mais je ne suis pas certain qu'on puisse tout mettre sur le compte d'une volonté de retarder l'enrôlement et je crains aussi peut-être parce que ça on ne le saura que plus tard, que s'il y a un rendement de l'IPP ou des additionnels à l'IPP c'est peut-être aussi à cause d'un phénomène de paupérisation de la population dû à la crise et mesures anti sociales. Par ailleurs, je vais quand même relever un point qui est positif dans cet amendement budgétaire, c'est le subside que nous allons accorder à la Régie Foncière pour la mise sur pied d'un observatoire de l'habitat. Voilà un point, depuis qu'on le souhaite, qui me paraît bon mais n'empêche qu'on votera contre l'amendement parce que par cohérence avec le vote sur le budget, nous allons voter non sur cet amendement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas faire ici le procès de l'administration fédérale en matière de fiscalité, même si je peux rejoindre certaines réflexions de M. VISEUR et me poser aussi certaines questions à d'autres niveaux. Malgré l'explication et la pédagogie et l'enthousiasme de l'Echevin des Finances qui a expliqué cet amendement, malheureusement nous sommes face à une différence négative en matière d'IPP de 2 millions et demi, ça reste négatif. Ce n'est pas de votre responsabilité, clairement et donc c'est vrai que nous avons discuté de l'annualité

du budget et que donc ça permettrait si on en discutait à d'autres niveaux de ne pas subir ce retard du fédéral qui nous ennuie ici mais le résultat c'est tout de même que nous devons prélever près d'un million d'euros dans les fonds de réserve, ce qui n'était pas prévu par rapport au plan de gestion. J'entends bien que par d'autres mécanismes mais qui sont interpellants aussi parce que j'entends qu'il y avait de l'argent qui était au niveau de la Régie Foncière qui aurait peut-être dû revenir en son temps à la commune mais qui était là-bas, qui revient finalement, donc ça c'est peut-être ma question et le point d'achoppement de votre explication, peut-être ce qui m'a le plus interpellé même si ça a permis de régulariser cette situation-ci, donc peut-être que nous pouvons les remercier en fait, tout compte fait. Nous ne voterons pas l'amendement budgétaire conformément à ce que nous avons déjà fait précédemment et parce que, en plus, ici, malgré le fait qu'on ait pu régulariser la situation, c'est un premier coup de canif dans le contrat de gestion. Voilà, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres interventions ? D'une part, je vais céder la parole à M. l'Echevin mais M. VISEUR, de toute façon le revenu moyen par habitant à Mons est en train d'augmenter donc les recettes au niveau de l'IPP, elles doivent augmenter, à partir du moment où tout aura été enrôlé, nous ne devons pas avoir de diminution de ces recettes mais progressivement une augmentation qui va de pair avec l'augmentation des revenus moyens des montois. Et puis, d'autre part, par rapport à Mme MOUCHERON, ce qui compte quand même c'est de se dire qu'on équilibre notre budget et que le fonds de réserve global augmente. Ce qui veut dire que la vision globale des finances n'est pas altérée mais je vais céder la parole à M. l'Echevin.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Pour répondre à M. VISEUR, c'est une revendication de l'Union des Villes et Communes et notamment si je lis : le Conseil Supérieur des Finances a recommandé l'instauration d'un système permanent d'avances fixes des additionnels communaux suivant des paramètres précis. Donc, ça permettrait évidemment d'éviter la volatilité, si je puis dire, dans la ristourne des additionnels. C'est une revendication de l'Union des Villes et Communes sur les recommandations du Conseil Supérieur des Finances mais il faudrait évidemment établir des paramètres précis de façon à ce que les communes aient une espèce de droit de tirage, comme ça, cela éviterait cet écueil. En ce qui concerne la Régie Foncière, elle avait provisionné, elle n'a rien caché du tout. La Régie Foncière avait provisionné, donc une charge, c'est comme si elle avait une dette vis-à-vis de la Ville mais effectivement, dans la comptabilité de la Ville, ça n'avait pas été fait. Maintenant, nous l'avons comptabilisée sous forme de crédits donc nous nous sommes rattrapés si vous voulez mais ça avait été comptabilisé dans le chef de la Régie Foncière sous forme de provision, donc ça n'a pas été comme ça découvert par hasard. Alors, dire que c'est un coup de canif dans le plan de gestion, je ne suis pas du tout d'accord puisqu'il y a simplement, par rapport

au plan de gestion, un prélèvement dans les réserves de 900.000 euros, c'est tout mais les bonis des exercices antérieurs font que par rapport au plan de gestion, plus de 3 millions donc ce n'est pas du tout un coup de canif parce que nous pourrions, dès l'année prochaine, avec les 3 millions que nous avons en plus, reconstituer le fonds de réserve de 900 et des mille largement et c'est terminé alors. Donc, l'année prochaine, je suis exactement dans mon plan de gestion parce que je reconstitue mon fonds de réserve de prélèvement de cette année-ci grâce aux bonis des exercices antérieurs et il me reste encore plus de 2 millions par rapport au plan de gestion, donc ce n'est pas du tout un coup de canif, c'est exactement le contraire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas moi qui ai parlé de la Régie Foncière et des bénéfices des parkings de la Régie Foncière mais je viens d'apprendre, parce que j'avais posé la question en Commission, que les bénéfices normalement des parkings sont reversés annuellement à la Ville et que ceux qu'on reverse aujourd'hui, enfin qu'on régularise aujourd'hui plus exactement, ce sont ceux de 1989 à 2001, il aura donc fallu 12 ans pour s'apercevoir qu'il y avait là plus d'un million cent mille que la Ville devait recevoir et qu'elle n'avait pas reçu même si c'était provisionné à la Régie Foncière. Admettons que c'est un petit peu lent...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On ne les a pas perdus... Bien, après toutes ces explications, pouvons-nous passer au vote ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

8 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 28^{ème} annexe

19^e Objet : Remploi de fonds pour les travaux de remplacement de l'installation de détection incendie et gaz à l'Hôtel de Ville. Gestion f. 8548

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

20^e Objet : Remploi de fonds pour la fourniture et la pose de clôtures des bâtiments scolaires. Gestion f. 8550

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

21^e Objet : Service Communication et Événements. Octroi de provisions pour menues dépenses et désignation. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

22^e Objet : Musées communaux. Octroi de provision pour menues dépenses et désignation. Gestion f.

REMIS

23^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 – EXERCICE 2011

a) Saint-Martin à Harveng. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

b) Saint-Amand à Spiennes. Avis. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

24^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTE GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2011

a) Saint-Remy à Cuesmes. Avis. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

b) Saint-Denis en Broqueroye à Saint-Denis. Avis. Gestion f. 79011

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

c) Sainte-Vierge à Nimy. Avis. Gestion f. 79012

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

d) Saint-Martin à Harveng. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

e) Saint-Martin à Maisières. Avis. Gestion f. 79021

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

f) Saint-Brice à Nouvelles. Avis. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

g) Saint-Ghislain à Villers-Saint-Ghislain. Avis. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

25^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – BUDGET GENERAL EXERCICE 2012

Saint-Nicolas en Havré à Mons. Avis. Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

26^e Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 - EXERCICE 2012.
Saint-Martin à Ghlin. Avis. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

27^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. COMPTE GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 2011
Ghlin. Avis. Gestion f. 79014

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

28^e Objet : Ordonnance de police administrative relative à la salubrité des habitats autres que les logements, utilisés à des fins de résidence principale ou d'habitation permanente. Cellule Logement RF/CL/AA/NS/11-12

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je n'ai malheureusement pas pu participer à la Commission mercredi soir, c'est un jour compliqué pour arriver à 17h à Mons... Il s'agit d'une ordonnance de police qui est réalisée pour répondre à un vide, si j'ai bien compris. Cela n'existe pas, c'est afin de pouvoir se munir d'un outil en ce qui concerne les habitats alternatifs donc tout ce qui est caravanes, yourtes aussi, ce genre de choses mais en discutant autour de moi, j'ai appris qu'il y avait des gens à Mons qui vivent dans des yourtes. Pour moi, se munir d'outils pour gérer ce genre d'habitats, c'est nécessaire donc sur le principe, je n'ai absolument aucun problème même si ce genre de situation me pose questions parce que pour en arriver à devoir vivre dans des habitats, alors parfois c'est une volonté de choisir un habitat différent, parfois c'est une obligation et une nécessité. Et on sait que le logement est de plus en plus difficile à trouver, de plus en plus difficile à payer, que les gens sont de plus en plus dans une grande précarité et donc toute la question est de savoir oui mais que fait-on pour ces gens en parallèle qui n'ont pas les moyens de s'offrir un logement décent, un logement avec 2 chambres pour des enfants de sexe différent au-delà de 10 ans, donc cela pose une question. Je sais que ce n'est pas exactement l'objet de l'ordonnance mais forcément, on ne peut pas s'empêcher d'y penser. Et alors, ma deuxième question, je voulais savoir, par rapport à la conséquence de cette ordonnance vis-à-vis du terrain des hirondelles. Je voulais savoir s'il y aurait une conséquence directement applicable de par cette ordonnance de police au terrain des hirondelles qui est un terrain pour les gens du voyage sédentarisés sur le territoire montois et donc je voulais vraiment savoir si cela avait une influence, si c'est un lien direct, si c'était quelque chose qui est mis en place aussi pour cette situation là ou pas spécialement mais si ça allait avoir des conséquences. Voilà, je vous remercie.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je rencontre les préoccupations également du groupe CdH et en effet on ne peut, tout un chacun, se réjouir que l'autorité communale décide de participer un peu plus encore à l'extension de la salubrité des logements sur notre territoire, ça personne ne pourra dire le contraire. Par contre, nous sommes aussi inquiets en ce qui concerne les conséquences possibles d'une telle réglementation principalement pour l'habitat en caravanes, première chose. Alors, on se demande ce qui pousse l'autorité communale à maintenant s'intéresser à la question au point de prendre une ordonnance de police, première question. Deuxièmement, on se demande comment les autorités communales actuellement font respecter la réglementation concernant le logement qui est utilisé à des fins de résidence principale puisqu'on s'attaque aux autres types d'habitat actuellement. Et alors, pourquoi prendre maintenant une telle mesure alors que la Wallonie, le Gouvernement wallon s'apprête à apporter une modification au Code Wallon du Logement à savoir l'article 4 alinéa 2 concernant l'habitat dit alternatif et ce, en compris les caravanes, en ciblant principalement les communautés des gens du voyage en rendant bien meilleures et beaucoup plus appropriées les conditions de salubrité, de sécurité et y compris les modes de financement. En faisant part de nos inquiétudes, j'aimerais savoir ce qu'il en est de l'intention du Collège. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je cède la parole à M. l'Echevin MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Pour répondre tout d'abord à Mme MOUCHERON, je partage ce qui a été dit, effectivement, l'intention du Collège est de pouvoir pallier un vide juridique. Actuellement, la cellule technique de la Régie Foncière qui intervient pour valider la qualité des logements qui sont situés sur le territoire communal montois n'a pas les moyens juridiques d'intervenir dans ces cas de figure, pour des caravanes, pour des yourtes, pour des roulottes, pour des chalets, il y a un vide juridique et donc nous avons été confronté à un cas très concret et je réponds en ce sens à une partie de l'intervention de M. DUBOIS et donc c'est ce qui nous a motivés à adopter cette ordonnance de police pour pouvoir faire en sorte que nous puissions réagir parce que l'intention n'est pas de viser une communauté en particulier, l'intention est de permettre de garantir un niveau qualitatif le plus décent possible y compris pour des gens qui n'ont pas ou la volonté ou la chance d'habiter dans des logements dits classiques. Et donc, il nous semblait important, compte tenu de la volonté que nous avons manifestée depuis maintenant plusieurs mois, de lutter contre le logement insalubre dans le Grand Mons, nous avons d'ailleurs été l'une des premières communes wallonnes à mettre en application l'arrêté du Gouvernement wallon qui nous permet de sanctionner les propriétaires défailants en la matière, il nous semblait important de pouvoir élargir la lutte contre les logements indécents, à ce type d'habitats qui n'est actuellement pas couvert par des dispositions légales. Pour répondre aussi à une question qui a été posée, effectivement, les différents

camps qui sont situés, en tout cas le camp qui a été cité et qui est situé sur le territoire communal pourra tout à fait être visé par cette ordonnance de police puisque ce type de logements rentre dans la définition qui est reprise dans l'ordonnance, même si ça n'a pas été fait explicitement à cette fin mais en tout cas, il est clair que nous pourrions intervenir si nous le jugeons nécessaire ou si nous sommes interpellés par l'envoi de la cellule technique et d'agents qualifiés pour pouvoir valider la qualité des logements qui sont situés à cet endroit là. Pour répondre encore à M. DUBOIS qui nous demandait qu'est-ce que l'on fait au niveau du logement classique. Conjointement à l'action qui est menée par la Région wallonne qui a une habilitation à pouvoir valider la salubrité des logements, la cellule technique de la Régie Foncière intervient pour valider systématiquement quand nous le souhaitons ou quand on nous le demande la qualité des logements collectifs de moins de 28 m², notamment dans le cadre de la délivrance de permis de location et nous avons d'ailleurs plusieurs milliers de dossiers ici à l'Administration communale qui ont d'ores et déjà été établis, nous faisons ce travail déjà depuis de nombreuses années, Mons est d'ailleurs une des villes en pointe en la matière et donc ça nous permet d'essayer de lutter contre l'habitat dégradé, d'essayer d'améliorer la qualité du logement à Mons. Notre intention pour les mois qui viennent d'ailleurs, j'en profite pour dire un mot complémentaire, sera également de pouvoir intensifier la lutte contre les logements dégradés dans certains quartiers prioritaires dans le centre de Mons et notamment dans le quartier de la gare. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions, sauf erreur de ma part.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, mais vous ne me rassurez pas puisque comme vous le confirmez, le camp dit des hirondelles peut être potentiellement concerné par cette question. Or, il me semble, j'en suis même certain, que quelques jours avant les élections communales d'octobre dernier, l'ensemble des groupes politiques respectables qui sont aujourd'hui représentés ont été conviés à une réunion organisée par le collectif Itinérance, donc un ensemble d'associations de la région qui travaillent notamment sur les questions soulevées par les conditions de vie des personnes de la communauté des gens du voyage et ces questions avaient déjà été soulevées et donc je me demande ce qui pousse la Ville à maintenant prendre des mesures sans concerter les associations qui pourtant avaient reçu l'accord des différents partis pour que toutes les questions soient discutées avec ce collectif, première chose, qu'en est-il du centre de médiation des gens du voyage avec qui il me semble la Ville collabore pour d'autres dossiers et alors quelles sont les conséquences possibles puisque, en effet, on ne peut que souhaiter que les gens vivent dans des conditions sanitaires optimales. Or, si on applique la réglementation telle qu'elle, on sait qu'on pourrait notamment vider quasiment complètement le clos des hirondelles et donc est-ce que c'est ça que nous voulons maintenant ? Est-ce que la Ville est capable maintenant de répondre de manière humanitaire à cette possible conséquence, première chose et est-ce qu'il vaut mieux des gens qui vivent dans une

voiture ou des gens qui vivent dans des caravanes qui ne correspondent pas à l'ensemble des conditions qui auront été décidées par des gens, nous en l'occurrence, qui n'y connaissons pas grand-chose sur ce qui amène à vivre dans une caravane. Voilà, j'aimerais en savoir un peu plus, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je peux partager ce qui vient d'être dit par M. DUBOIS donc le clos des hirondelles, on en a parlé, il y a la nécessité d'avoir un outil pour gérer la salubrité des logements alternatifs et ça je le conçois et je pense que c'est fondamental. Mais, il y a une problématique toute particulière qui est celle des gens du voyage qui serait englobée dans cette ordonnance comme vous venez de le dire. Vous venez de dire que ça pourrait concerner les gens qui sont sur ce terrain et je pense qu'il y a une solution particulière à apporter à cette population particulière. Je partage tout à fait les inquiétudes de M. DUBOIS.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je ne comprends pas très bien vos interventions en fait parce que, ici, on ne parle pas des gens du voyage. Les gens du voyage sont des gens qui viennent à Mons comme dans d'autres communes, qui y séjournent durant quelques semaines et puis qui poursuivent leur chemin. Ici, on parle d'habitat fixe, d'habitat permanent et donc la volonté du Collège, c'est de pouvoir veiller à ce qu'il y ait pour ce type d'habitat comme pour l'autre type d'habitat plus classique, des normes de salubrité minimales. Qu'est-ce qu'on demande ? On demande qu'il y ait au moins un wc, un point d'eau fixe, une chambre pour les enfants à partir d'un certain âge, qu'il n'y ait pas d'humidité, des choses qui nous semblent absolument basiques et qui, je m'excuse mais ne nécessitent pas de concertation préalable avec qui que ce soit, ce sont des règles minimales de salubrité qui doivent permettre à tout un chacun de vivre dans des conditions décentes. Nous ne sommes pas là pour faire la chasse à qui que ce soit, je pense que si c'est votre crainte, elle peut être apaisée très facilement, nous sommes là pour pouvoir doter notre Administration d'outils juridiques qui lui permette de mettre en demeure des propriétaires qui sont peu scrupuleux par rapport à la manière dont ils accueillent leurs locataires dans ce type de logements comme dans un logement plus classique. C'est ça qui est visé par cette ordonnance de police, ce n'est rien d'autre et pour ce qui concerne les campements fixes, que ce soit le clos des hirondelles qui ne sont pas des gens du voyage, il faut quand même faire attention à ce dont on parle, ce ne sont pas des gens du voyage, ce sont des gens qui sont sédentarisés, c'est un des exemples, il y en a d'autres dans le Grand Mons, il n'y a pas de raison que ce type de campement échappe à ce type de normes. Je me permets aussi d'ajouter un élément qui est une considération personnelle, rien n'indique d'ailleurs que ces campements pourraient être problématiques par rapport aux normes qui sont soulevées dans cette ordonnance de police parce que qui dit campement, ne dit pas nécessairement logements de mauvaise qualité. Je pourrais même parfois vous indiquer le contraire avec des exemples tout à fait

appuyés. Donc, je pense qu'il faut être tout à fait raisonnable, rationnel, prudent dans ce que l'on dit, l'objectif ici, c'est de permettre à notre Administration d'avoir les moyens d'intervenir partout où c'est nécessaire pour faire en sorte que les gens vivent décentement quand les propriétaires qui louent des biens parfois à des prix exorbitants y compris des roulottes, des caravanes, ne remplissent pas leurs obligations vis-à-vis de leurs locataires, de faire en sorte que la commune puisse intervenir auprès d'eux pour les rappeler à l'ordre avec un mandat à l'appui pour faire en sorte que ces locataires puissent être accueillis dans de meilleures conditions, comme on le fait dans le logement classique, c'est ça l'objectif. Bien sûr, on peut se dire qu'en menant ce type de politique, on crée des problèmes mais ce n'est pas notre vision des choses, notre vision des choses c'est de tirer la qualité moyenne du logement à Mons vers le haut et donc c'est la raison pour laquelle nous essayons aussi de travailler avec le CPAS, avec le programme d'ancrage du logement communal, avec la société de logement social, avec l'Agence Immobilière Sociale sur l'élargissement de l'offre de logements à loyers sociaux, ce n'est pas simple mais avec l'aide de la Région wallonne, c'est en tout cas ce vers quoi nous nous engageons et donc notre volonté, c'est d'améliorer la qualité moyenne, c'est la raison pour laquelle nous dotons notre Administration de cette possibilité. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'avoir polémique, je pense que c'est un beau projet, une approche qui est positive pour la vie des gens et qu'il faut en tout cas, c'est notre souhait, appuyer.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Vous dites que vous ne comprenez pas mes questions. Par contre, moi, ce que je comprends, c'est que vous affirmez des contre-vérités. En ce qui concerne le clos des hirondelles, on parle tout à fait de gens du voyage. Ce sont des personnes qui sont issues de la communauté des gens du voyage, première chose. Et alors, je n'ai pas entendu non plus de réponse concernant l'opportunité d'adopter maintenant une ordonnance alors que la Région wallonne travaille sur ces questions là et là, en collaboration avec le Centre de médiation des gens du voyage qui eux considèrent que ces personnes sont bien des gens du voyage.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous focalisez vraiment sur le clos des hirondelles. Nous, ce que nous voulons, c'est être affectifs sur tous ceux qui utilisent ce mode de logement pour se faire éventuellement des recettes sur le dos des plus pauvres. Nous voulons vraiment avoir une politique qui soit globale, nous ne voulons pas stigmatiser une population, nous ne voulons pas cibler sur un site que vous appelez le site des hirondelles. Il y a d'autres sites sur Mons qui nécessitent aussi que nous ayons les moyens pour faire en sorte que là aussi, la salubrité soit respectée. Ce n'est pas une volonté de cibler une population, ni un site, c'est une volonté générale, on vous l'a dit trois fois, si vous ne voulez pas le comprendre, je ne sais pas comment il faut faire. Je vous cède la parole.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je n'ai pas dit que je ne rejoignais pas la volonté du Collège et donc nous sommes heureux que vous travailliez sur cette question, cependant, les conséquences possibles sont là et concernant le fait que le Code Wallon du Logement va être modifié, ça nous fait dire qu'il n'y a pas d'urgence à adopter ça ce mois-ci et donc, ce que nous voudrions, c'est que le point puisse être reporté et qu'on puisse au moins consulter les personnes qui, sur le terrain en général, pas le terrain dont nous venons de parler, sur le terrain, les associations puissent être consultées sur cette ordonnance. Nous demandons simplement le report de ce point pour que ça puisse être consulté et qu'il y ait une participation qui soit possible puisque, en général, je trouve que le Collège est plutôt favorable à la participation des citoyens et des associations. Ce ne serait qu'une occasion de plus.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je partage tout à fait votre volonté de travailler sur la salubrité des logements et de punir les propriétaires mal intentionnés qui sont des marchands de sommeil. Mais, il faut être clair que ça peut avoir des conséquences sur ce type de campement. Et ce que j'aurais souhaité, c'est éventuellement pourquoi pas une concertation avec les gens, je pense qu'il y a une médiatrice au sein de la Ville de Mons, pour voir comment ça pourrait se concilier avec ce type de campement. Mais, sur la forme de ce que vous proposez, bien sûr je partage votre souhait, bien sûr, je partage votre volonté, c'est simplement que ça peut avoir une conséquence négative dans ce genre de situations, ce sont toujours les exceptions qui posent problèmes et qui vont poser débats. Mais, sur le projet, évidemment nous le partageons, simplement, nous ne voudrions pas que ce soit utilisé à l'encontre et que ce soit à la faveur de ce genre de campement qui existe sur le territoire montois. Voilà, je pense que c'est ça le message que nous voulons faire passer.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, ce que nous voulons c'est un outil et nous n'utiliserons pas cet outil de manière ciblée contre une population ou un quartier particulier et nous ne souhaitons pas remettre à plus tard cette décision. Je propose que nous passions au vote, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Avec la précision que vous venez d'apporter, volontiers, oui.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Le groupe Ecolo s'abstient, nous ne sommes pas rassurés.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 44^{ème} annexe

29^e Objet : Acquisition de 2 parcelles à Jemappes rue Demerbe cadastrées section B n° 1073 K 3 et n° 1086 W- Complément à l'acte d'une clause d'environnement demandée par les vendeurs. Cellule foncière RF/SA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit déjà au mois de juillet mais par cohérence avec notre vote de juillet, nous nous abstenons sur ce point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 45^{ème} annexe

30^e Objet : Cuesmes, rue H. Delanois – vente de l'appartement 24/4 + garage 13. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

31^e Objet : Approbation des comptes et bilan 2009 ainsi que du plan d'entreprises 2010 de la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale ». Cellule foncière RCA/FGbilan 2009 RCA

32^e Objet : Approbation des comptes et bilan 2010 ainsi que du rapport d'activité 2010 et du plan d'entreprise 2011 de la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale ». Cellule foncière RCA/FGbilan 2010 RCA

33^e Objet : Approbation des comptes et bilan 2011 ainsi que du rapport d'activité 2011 et du plan d'entreprise 2012 de la Régie Communale Autonome « Mons-Capitale ». Cellule foncière RCA/FGbilan 2011 RCA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour les 31, 32 et 33, ce sont les comptes de la RCA dont nous avons discuté la fois passée et je ne vais pas refaire tout le laïus du mois dernier. En gros, nous ne votons pas ces comptes, nous voterons non parce que ça sert de boîte aux lettres pour financer à coup de millions les clubs professionnels. Par ailleurs, en Commission j'ai signalé que pour les comptes de 2009, on ne trouvait pas le rapport du reviseur dans le dossier. Il y a un audit, il y a un rapport d'activités où on voit tout ce qu'on a fait à chaque Conseil d'Administration mais le rapport du reviseur qui dit qu'il approuve les comptes ou qu'il ne les approuve pas ou qu'il émet des

réserves, j'ai pourtant cherché, ça ne se trouve pas pour les comptes de 2009. Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas de nouveau reporter ça, pour nous ce sera non sur les 3 points.

L'Assemblée passe au vote du point 31 qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

7 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 abstention : Mme FRANCO

ADOPTE - 47^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 32 qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

7 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 abstention : Mme FRANCO

ADOPTE - 48^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 33 qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

7 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

1 abstention : Mme FRANCO

ADOPTE - 49^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je voudrais quand même préciser que la RCA c'est aussi Mons-Expo, la piscine et le crématorium, ce n'est pas uniquement les grands clubs sportifs.

34° Objet : Régie foncière et de Services. Modification budgétaire 2012 n° 2. Demande d'inscription de crédits en modification du budget ordinaire 2012 de la Régie foncière et de Services de la Ville de Mons. Régie foncière 20121106/001/MB2

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, là, au lieu de voter non, nous allons simplement nous abstenir parce que nous sommes très favorables à la mise sur pied de l'observatoire de l'habitat qu'on nous promet depuis longtemps, je l'ai déjà dit lors de l'amendement pour la Ville mais ça se justifie encore plus pour la Régie Foncière, donc abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

8 abstentions : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 50^{ème} annexe

Sortie de M. TONDREAU - Entrée de M. LAFOSSE = 37 présents

35° Objet : Proposition de modification du règlement de parking à Mons visant à permettre le stationnement gratuit pendant la première demi-heure. Point inscrit à la demande de M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller communal ECOLO. Mobilité

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un point que j'ai demandé d'inscrire, il est donc logique que je le présente et que j'intervienne. Il s'agit d'une proposition de modification du règlement des parkings pour que la 1^{ère} demi-heure soit gratuite comme cela se fait déjà dans un bon nombre d'autres villes. C'est une proposition que j'avais déjà déposée en ce Conseil en avril 2006, donc sous le Collège précédent et qui avait été refusée par la majorité. Elle avait été qualifiée d'électorale notamment par M. DI RUPO qui avait dit textuellement : personne n'est dupe, la période s'y prête, offrons gratuitement. Nous étions 6 mois avant les élections communales de 2006. Et d'ailleurs, MM. BEUGNIES et LECOCQ avaient pris la peine de prendre la parole pour dire que, si, j'ai été revoir, c'est assez intéressant d'avoir internet et de voir les PV, vous avez pris la parole MM. BEUGNIES et LECOCQ pour dire que ma proposition n'était pas bonne. Mais, au cours de la campagne électorale qui vient de se terminer, j'ai constaté que cette proposition était reprise par le même parti, MR, qui est donc parti de la majorité dans cette mandature et dans la suivante. Je suppose donc que maintenant je serai soutenu dans ma proposition puisque ce que j'ai trouvé dans les tracts MR, mots pour mots, c'est stationnement : signifier notre désir de mieux

accueillir le visiteur en proposant une demi-heure de stationnement gratuite permettant des achats rapides, les embarquements et déchargements de personnes ou de marchandises, programme électoral du MR. Or, aujourd'hui, sans la moindre hésitation, la majorité botte en touche et le MR ravale son programme électoral un mois après les élections parce que, ce que propose la majorité aujourd'hui, c'est de dire il serait contraire de prendre à ce jour une décision qui pourrait être remise éventuellement en question par les conclusions du nouveau plan de mobilité qui serait élaboré en 2013-2014. Dans la contre-proposition du Collège, il y a inclure l'analyse de cette proposition dans le cadre de l'étude de mobilité 2013-2014 dont la Ville de Mons attend prochainement la promesse de subventions du Ministre wallon ayant compétences, etc. Déjà en 2006, on m'avait dit qu'on mettait le problème à l'étude, on m'avait dit texto : nous proposons donc avec votre accord de soumettre cette question à l'expert désigné par notre Assemblée. Depuis ce temps là, on n'en a plus entendu parler sauf aux élections communales dont je viens de parler. Alors pour moi, il y a une belle hypocrisie dans ce dossier et pour plusieurs raisons. D'abord, le tract du MR ne proposait pas de mettre à l'étude l'éventuelle possibilité d'une demi-heure de parking gratuit, il proposait purement et simplement la mesure. Ensuite, parce que quand vous décidez quelque chose dans la majorité, vous vous moquez pas mal du futur plan de mobilité. Par exemple, la circulation autour de la future gare qui va obliger à rebrousser chemin ou à entrer en ville puisqu'on ne pourra plus passer tout droit, cela va modifier très profondément la circulation mais comme me l'a dit M.

BARVAIS...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : on prendra plus souvent son vélo comme ça, donc c'est un avantage...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : comme vous me l'avez répondu, M. BARVAIS la fois passée, c'est le plan de mobilité qui devra s'adapter et ce n'est pas l'inverse. Et, en juillet, vous nous avez fait voter sur le principe d'un parking intra muros construit par Forum Invest et à ce moment là, il n'était pas question de tenir compte de la future promesse de subventions éventuelles d'un plan de mobilité. Et puis, la demi-heure gratuite que je propose, c'est une mesure totalement réversible contrairement aux mesures structurelles d'un parking ou du plan de la gare, moi je crois que c'était une belle occasion de mettre cette proposition à l'essai, quitte à devoir la revoir si nécessaire mais au moins en en ayant fait l'expérience. Parce qu'en attendant, aux Grands Prés le parking est gratuit, quelle que soit la durée et en Centre-Ville le parking est payant quelle que soit la durée aussi. Voilà, je demande donc un vote individuel sur ma motion, en tout cas, nous, nous voterons non sur celle du Collège.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'autres interventions ? Mme MOUCHERON. Vous faites un duo aujourd'hui....

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ecoutez quand les propositions sont bonnes, on va les soutenir... La proposition de M. VISEUR est excellente puisqu'elle relaye la volonté de trois partis autour de cette table, allons-y, je suis partisane de voter la proposition de M. VISEUR et pour avoir partagé quelques débats et quelques plateaux avec quelques candidats MR, je peux vous certifier que c'était un des arguments massues de la campagne, donc j'espère que le MR soutiendra haut et fort ses arguments électoraux.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je ne me souviens plus exactement de ce qu'on a pu dire, il y a 6 ans M. VISEUR, bien entendu, vous auriez peut-être dû apporter les documents mais en tout cas, je ne me souviens pas d'avoir marqué une opposition ferme sur une proposition telle que celle-là puisque notre parti est un parti qui soutient bien entendu fermement les commerçants et plus spécifiquement les commerçants du Centre-Ville. Si c'est une mesure qui peut apporter plus de chalandis au Centre-Ville, nous sommes bien entendu favorables à la proposition. Maintenant, il ne faut pas non plus mettre la charrue avant les bœufs et je pense qu'effectivement, la proposition du Collège est une bonne proposition puisqu'elle veut intégrer cette mesure dans un plan global de mobilité, ça me semble être une proposition plus de sagesse. Ceci étant dit, lorsque M. DI RUPO vous a répondu que nous étions en période électorale, il vous était également loisible de proposer ce point à l'ordre du jour qui suivait les élections. Vous ne l'avez pas fait, vous avez attendu 6 ans pour le faire donc, je pense que ça ne vous dérangera pas d'attendre encore quelques mois pour que tout ça se mette en place convenablement, voilà. J'en ai terminé pour mon intervention.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions ? Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je reprends les termes utilisés toujours à propos de la mobilité parce que ça me semble être véritablement un caillou dans la chaussure de la majorité actuelle. Quand on nous a présenté le projet Calatrava, nous n'avions pas voix au chapitre, on m'a dit, on ne vous demande pas votre avis, je reprends textuellement les lettres, on nous a dit, ne vous en faites pas, M. le Conseiller, nous aurons un plan de mobilité. Et donc moi, je fais confiance et au dernier Conseil communal, on a déterminé les conditions du cahier des charges d'un plan de mobilité et on nous a répondu et donc ce n'est pas encore pour remettre la parole de celles et ceux qui les ont prononcées, nous allons lancer un plan de mobilité. Donc, le plan de mobilité va être fait après la gare. Je ne sais pas si vous vous rendez compte à quel point, nous avons été non seulement bernés mais j'ai l'impression qu'on nous a menti. Et c'est ce pourquoi je dis là il y a vraiment quelque chose qui intellectuellement ne tient pas la route, un plan de mobilité devait être fait avant le projet de la gare et nous, on nous dit ici, que le plan de mobilité tiendra compte de l'aménagement de la gare. Bon, et on confirme que toute la circulation se fera à partir du plan de mobilité donc on met la charrue avant les bœufs et donc j'estime que là, nous allons tout droit dans le mur ou alors c'est moi

qui ai mal compris les propos de certains membres de la majorité mais en tout cas, me dire lors de la présentation du projet Calatrava, ne vous en faites pas M. le Conseiller, le plan de mobilité arrive, nous avons déjà relevé le fait qu'il manquait 2 à 3.000 places de parking à côté de la gare, d'ailleurs tous les riverains de l'avenue Wauters se plaignent du problème des voitures ventouses déjà dès maintenant, à 7h du matin et donc, nous avons dit il manque 3.000 places de parking près de la gare et nous n'avons pas de plan de mobilité. Et maintenant, on nous dit, le plan de mobilité sera fait quand la gare sera faite. Alors, très franchement, j'ai du mal par rapport à ce que vous m'avez dit, j'avais confiance, j'ai l'impression que ma confiance a été trahie et de me dire qu'on fera le plan de mobilité après la gare, ou alors je vous ai mal compris mais en tout cas, d'après ce qu'on lit, je crois avoir bien compris. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de céder la parole à Mme l'Echevine CRUVEILLER, quand vous dites que le dossier est à l'étude et vous l'attendez toujours, elle va quand même vous conforter puisque le coût notamment de cette décision qui évidemment est très sympathique mais qui a un coût, il a été étudié donc ça c'est une première chose. Mme CRUVEILLER va vous expliquer tout ça et puis, d'autre part, la gare oui, les travaux vont bientôt commencer et effectivement, les problèmes de circulation inhérents à la construction de la nouvelle gare seront antérieurs à notre plan de mobilité que nous allons commander. Donc, là, effectivement, je crois qu'il fallait vraiment être naïf, il y a même quelques mois pour ne pas avoir percuté cette échelle temporelle. Maintenant, je cède la parole à Mme CRUVEILLER.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Je vous remercie de revenir ce jour au Conseil communal avec cette proposition de demi-heure gratuite de stationnement mais le timing que vous choisissez pour inscrire ce point à 15 jours de l'installation d'une nouvelle Assemblée n'est peut-être pas le plus optimal. Comme vous le savez, les Collèges successifs n'ont ces dernières années jamais été favorables à privilégier cette mesure qui relève plus du gadget marketing que d'une approche des placements efficace. Dans la foulée de votre intervention, en 2006, sur cette même proposition, les services Mobilité ont interrogé Transitec et l'avis remis par ce bureau d'études tendait lui aussi à ne pas privilégier cette mesure. En effet, malgré la première perception sympathique et favorable que nous pourrions en avoir, la difficulté du contrôle en voirie couplée aux considérations financières non négligeables liées à une telle opération n'a jamais été considérée comme une réponse efficace, apportant un plus à une gestion dynamique de Mobilité. Cette opération pourrait même à cet égard constituer une mesure contreproductive à notre volonté de combattre les voitures ventouses dans le Centre-ville. Dès lors, à ce jour, si réflexion nouvelle il doit y avoir, elle sera menée par le nouveau Collège. A quelques jours de la nouvelle installation des élus, vous comprendrez aisément

qu'il serait malvenu d'adopter aujourd'hui une mesure de mobilité d'une telle importance. Mais, puisque vous voulez que l'on parle de cette question de façon beaucoup plus approfondie, nous avons fait, nous, en tout cas, au service Mobilité une étude et voilà la réponse à apporter à cette question. Je ne crois pas que le 1/4h ou la 1/2h gratuite constitue une réponse efficace à une gestion dynamique de la mobilité à Mons. Il y a des inconvénients majeurs à mettre en lumière tant au niveau de l'impact financier qu'au niveau de l'efficacité. Certes, il y a un coût direct visible : la diminution des recettes de stationnement. Rien que pour les parkings couverts, l'impact financier annuel d'une 1/2h gratuite serait de 140 000 euros - sur base chiffres fréquentation 2011. En voirie nous enregistrons actuellement, en zone orange, c'est-à-dire la zone la plus près du Centre, c'est la zone qui favorise le plus la rotation, +/- 1 million de transactions à l'horodateur, lesquelles correspondent à une recette annuelle de +/- 1 400 000 euros. La durée minimale de stationnement autorisée est de 30 minutes, c'est-à-dire 0,50 cents. Après simple calcul, la diminution des recettes, si la première demi-heure devenait demain gratuite, s'élèverait à près d'un demi-million d'euros - 515.000 euros exactement et il faut savoir que la durée moyenne de stationnement est de 1h21. Mais il y a surtout un coût indirect lié à l'augmentation des charges du personnel de surveillance en voirie, avec une telle mesure, il vous faut renforcer obligatoirement le contrôle pour éviter toute utilisation abusive et des demandes intempestives de tickets gratuits. Nous aurions presque besoin d'un îlotier ayant la charge du contrôle journalier de 3 rues. Quand on est bon gestionnaire, il faut pouvoir mesurer sous tous ses aspects la portée des actions que l'on veut mettre en place. Dans son intra muros, Mons compte près de 2.000 places en zones payantes voirie et 415 dans les parkings couverts. Dès lors, soyons prudents quand on compare les Villes : Mons n'est pas Soignies ni Bilzen ! Actuellement, 10 contrôleurs civils effectifs sont sur le terrain pour couvrir journalièrement 124 rues, places et parcourent 10 à 15 km/jour pour couvrir le contrôle des zones réglementées. De plus, ceux-ci seront tout prochainement habilités pour assurer des missions élargies puisqu'ils auront également pour tâche de constater les infractions liées au règlement général de Police. L'application et l'efficacité d'une telle mesure en voirie passeraient dès lors par un contrôle plus qu'intensif des zones payantes afin d'éviter le stationnement de voitures ventouses. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le 1/4h gratuit est applicable dans les parkings couverts; près de 1000 visiteurs/mois, c'est-à-dire 8 à 10% de la clientèle en profitent ; que les prix pratiqués à Mons en matière de stationnement sont parmi les prix les plus raisonnables du Royaume. Si on allongeait demain la franchise de la durée du stationnement gratuit dans les parkings couverts de 15 à 30 minutes, l'impact financier, sur base des chiffres 2011 toujours, peut être évalué à

une perte de 15.300 euros. Dès lors, quelles mesures adopter pour une meilleure rotation et attirer le chaland dans le Centre-ville? Qu'avons-nous fait ? Afin de limiter le potentiel voitures ventouses et les pendulaires, nous avons adopté un règlement afin de mettre en zone rouge la Grand Rue commerçante qui limitera le stationnement à 30 minutes maximum - 0,50 euro. Le règlement a été adopté au Conseil d'octobre. Cette zone permettra ainsi aux clients de faire leurs emplettes rapides au sein des commerces de proximité de la Grand Rue, assurant ainsi, via une limitation à 30', une meilleure rotation dans cette artère commerciale. Par ailleurs, avec la collaboration de M. l'Echevin Nicolas Martin et la Gestion Centre-ville, une action commerciale est à ce jour opérationnelle afin de permettre aux commerçants d'acheter des tickets de stationnement à 50% pour leurs clients, valables dans les parkings couverts, lesquels, je vous le rappelle, seront dans les mois qui viennent, complètement remis à neuf. A ce jour, près de 3.530 tickets ont été vendus aux commerçants depuis la mi-avril. Un véritable succès surtout quand on sait que ces derniers jours, ça cartonne vraiment. Nous avons également mis en place et testé le 1er samedi du mois gratuit, d'avril à octobre 2010. Ceux-ci ont été soumis, dès la fin de l'opération, à la logique de l'évaluation. L'effort consenti par la Ville dans cette démarche commerciale peut s'estimer à 35.000 euros. Et que ressort-il ? La moitié des emplacements de l'hyper centre et le tiers des emplacements situés à proche distance du Centre-ville ont été accaparés par des véhicules ventouses. Dès lors, en adoptant ce type d'action totalement gratuite, vous ne faites in fine, chiffre à l'appui, qu'élargir la permissivité pour les voitures ventouses et contrarier ainsi l'objectif de la rotation au Centre-ville. La ½ heure gratuite, sans un contrôle strict et adéquat, s'inscrirait dans la même philosophie. Ces samedis gratuits n'ont pas constitué, en termes de gestion du stationnement, la meilleure réponse à la demande des commerçants. Par ailleurs, nous avons pris des mesures afin d'élargir davantage l'offre de stationnement en Centre-ville : parking gratuit à la RTBF le week-end - 95 places, suppression des marquages physiques des zones riverains en Centre-Ville - + 300 places, nous sommes toujours en négociations avancées avec Toit et Moi afin de reprendre la gestion du parking de Messines - +/- 170 places, sans parler du nouveau parking de 300 places annoncé dans le centre de la Ville. Bref, le Collège a fait des efforts considérables pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité de son Centre-ville en établissant de nouvelles actions et en élargissant dans le maximum de ses possibilités son offre de stationnement. Alors, pour l'actualisation du PCM, on a introduit notre dossier de candidature chez le Ministre pour une intervention financière à hauteur de 75% avec un plafond limité à 250.000 euros pour le financement de l'étude et nous attendons une réponse. Merci de votre attention.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, mais je crois que compte tenu évidemment des répercussions financières, le fait que le Collège propose de reporter l'analyse de ce point à la future majorité, ça me paraît quand même relativement logique mais je cède la parole à l'Assemblée, Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il y a un point à propos duquel je ne suis pas d'accord dans ce que vient de dire Mme l'Echevine, c'est que quand on nous dit qu'on ne peut pas commencer à discuter parce que nous sommes tout près de l'installation du nouveau Conseil communal, je me demande alors pourquoi on nous a encore mis un Conseil communal la semaine prochaine parce que, puisque nous ne pouvons pas discuter encore à plus forte raison, ne pourrions nous plus rien approcher la semaine prochaine, rien dire, ça ne sert à rien. Or, moi je trouve que les Conseillers et Conseillères qui viennent regarder les dossiers, qui travaillent les dossiers pendant une semaine à peu près, ceux-là on se moque pas mal de ce qu'ils disent puisqu'on nous dit, non, on ne peut plus accepter maintenant vu le fait que nous allons arriver bientôt, le 3 décembre, à l'installation d'un nouveau Conseil. Alors, je ne sais pas, maintenant, comme je viens de le dire, si on ne peut déjà plus le faire maintenant, je dis à plus forte raison, la semaine prochaine, à quoi sert-il encore de venir regarder les dossiers et de s'exprimer à leur sujet, voilà. Merci bien de m'avoir écoutée.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER, y a-t-il d'autres interventions ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, d'abord j'ai redéposé cette proposition effectivement 6 ans plus tard et pas avant les élections mais après parce que c'est le MR qui m'en a donné l'idée. Je ne pouvais pas imaginer qu'une si mauvaise idée se trouve dans le programme du MR évidemment. Donc, je me suis dit voilà une bonne idée, ils sont d'accord avec moi, je redépose, ça me paraissait logique, non ! Alors, vous dites, c'est un gadget marketing, oui mais c'est quand même un gadget marketing que beaucoup d'autres villes ont adoptées parce que ce n'est pas moi qui ai inventé ça, c'est parce que je l'ai vu ailleurs que je me suis permis d'en faire la proposition ici à Mons. Et troisième remarque, oui, le budget, oui dans d'autres cas on est moins regardant sur le budget quand ce sont des dépenses de prestige de la Ville, c'est une politique qui va toujours plus vers l'image et le prestige et moins vers la facilité des montois, c'est ce que j'ai déjà dit souvent et que je retrouve encore ici.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : En ce qui concerne ce point, j'ai entendu les explications de Mme l'Echevine mais autant il m'apparaît que les explications qui sont données sont bien entendu en fonction de ce qui existe aujourd'hui puisqu'on parle d'un nouveau plan de circulation, on parle aussi de nouveaux parkings, aujourd'hui il y a un manque de places important au Centre-Ville, ce

ne sera sans doute plus le cas dans les années à venir, on peut l'espérer et donc on peut quand même imaginer que les problèmes techniques et financiers qui ont été évoqués, ne seront peut-être plus les mêmes à ce moment-là. Et c'est en cela que nous, au niveau du Mouvement Réformateur, nous estimons que cette mesure est une bonne mesure et qu'il faut bien entendu continuer à l'étudier. Je vais revenir 2 secondes sur les problèmes techniques et financiers. On nous dit le problème financier c'est que ça va faire un manque à gagner. Je ne sais pas comment on a calculé ce manque à gagner parce que l'idée de la demi-heure gratuite n'est pas de dire la personne qui prend 2 heures à la première demi-heure gratuite. C'est de dire que quelqu'un qui vient faire une petite course, un journal, qui veut acheter un fromage, qui vient acheter un petit truc au Centre-Ville ne devra pas nécessairement mettre un euro pour acheter un journal à 1,20 euro. Donc, l'idée c'est de dire la personne qui s'arrête un petit peu d'ailleurs comme dans les parkings couverts, on s'arrête, on prend un ticket pour une demi-heure, on va faire sa course et puis on s'en va, c'est ça un petit peu l'idée de notre proposition. Dans ce cas-là, la personne bien entendu gare son véhicule sur une place de parking mais ce ne sera pas nécessairement un gros manque à gagner. Voilà, je ne sais pas exactement comment les calculs ont été faits mais ça me paraît un peu bizarre le montant qui a été cité. Problème technique, j'ai posé la question à certains responsables ici notamment de la Ville de Mons et on me dit qu'il est possible d'imaginer notamment dans la fente qui sert aujourd'hui à la carte proton qui ne sera plus effective demain, d'insérer éventuellement une carte d'identité, ce qui permettrait bien entendu que la personne puisse avoir sa demi-heure gratuite pour éviter l'idée des voitures ventouses et d'avoir comme ça un commerçant par exemple, sans les critiquer, un commerçant qui pourrait, toutes les demi-heures venir chercher son petit ticket, une demi-heure gratuite. Et enfin, en ce qui concerne les programmes électoraux, effectivement, nous avons des bonnes idées, je pense que les Ecolo et le CdH et le PS ont des bonnes idées aussi, je pense que tout le monde a de bonnes idées, je ne suis pas du tout embêté d'avoir des idées qui font plaisir aux Ecolos, pas du tout, que du contraire et ça me fait plaisir. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Quelques compléments. Mme MERCIER, j'ai bien apprécié votre remarque, oui, nous avons encore un Conseil et vos avis sont encore pertinents. Vous avez donné vos avis sur d'autres dossiers qui sont passés comme par exemple celui défendu par M. MARTIN mais nous avons vraiment l'impression dans le Collège et la majorité que le dossier dont nous parlons aujourd'hui mérite des réflexions plus importantes, Mme l'Echevine vous a donné certains éléments, d'autres intervenants un peu contradictoires, donc ça nécessite je crois un débat qui mérite d'être pris lorsque la prochaine majorité discutera du budget. C'est pour ça que je crois que reporter ce point de quelques jours, de quelques semaines, ce n'est pas un problème et je crois qu'on peut rassurer l'Assemblée pour se dire que tous les partis représentés ici autour de la table ont

tous l'intérêt de défendre les commerçants et de faire en sorte que le commerce en Centre-Ville marche le mieux possible. Donc, la simple proposition actuelle du Collège c'est de reporter l'analyse de ce point à la future majorité. Je trouve que ça me paraît raisonnable et de saine gestion. Maintenant, le vote individuel a été demandé, je propose que nous passions au vote à moins que quelqu'un ait encore une bonne idée à soumettre pour nourrir la prochaine discussion de la prochaine majorité. Nous allons donc voter, le fait de dire oui, ça veut dire que vous êtes d'accord de reporter l'analyse de ce point à la future majorité ; donc ça ne dit pas qu'il est jeté aux oubliettes, ça veut dire qu'on discutera de ce point dans la prochaine majorité. Est-ce que c'est clair ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne connais pas le règlement d'ordre intérieur de notre Conseil par cœur mais il me semblerait logique que l'on puisse voter sur la motion qui est à l'ordre du jour, c'est-à-dire celle que j'ai déposée, c'est sur celle-là que je demandais un vote individuel et puis si elle est rejetée, apparemment elle va l'être mais enfin si elle est rejetée, nous votons sur celle du Collège et là on peut voter par groupe, ça ne me dérange pas.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Proposition de modification du règlement intérieur des parkings... Décide de modifier le règlement de parking de façon à accorder la première demi-heure gratuite dans les zones payantes et ce, y compris dans les parkings. Nous ne sommes pas d'accord de décider de modifier aujourd'hui cette décision, on propose de reporter ça la fois prochaine, donc je crois que le vote, il est global. Vouloir le scinder, c'est vraiment vouloir polémiquer par rapport à une décision qui est globale. Vous avez une motion qui demande de modifier le règlement d'ordre intérieur, on propose que cette modification soit analysée lors de la prochaine majorité, ça me paraît cohérent.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est une question de fonctionnement de notre Conseil. S'il y a quelque chose à l'ordre du jour, vous le remplacez par autre chose, ça ne va pas. L'ordre du jour c'est ma motion. Moi je demande qu'on vote dessus, c'est tout. Après, on votera sur la vôtre si vous avez une autre proposition.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons procéder à deux votes, comme ça tout le monde sera d'accord, de proposer de rejeter votre motion pour un premier vote et pour le deuxième vote, que le problème de parking sera analysé lors de la prochaine majorité. Puisque vous voulez deux votes, nous aurons deux votes mais l'intelligence voudrait de rassembler l'un et l'autre mais enfin, bon...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas un défaut d'intelligence, vous ne m'aurez pas ainsi !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, donc vous souhaitez le vote individuel ou par groupe ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour ma motion, individuel et par groupe pour votre motion.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, la motion individuelle, la proposition du Collège est de voter non et la proposition suivante sera de reporter cette réflexion à la prochaine majorité et là nous proposons de voter oui.

L'Assemblée passe au vote de la motion qui donne le résultat suivant :

8 OUI : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS, Mme FRANCO

29 NON : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

ADOPTE - 51^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous allons passer au vote pour proposer d'étudier cette proposition lors de la prochaine majorité.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COISTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

7 abstentions : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

36^e Objet : Acquisition de matériel pour l'auto-échelle du Service Incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2012.351.038.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

37^e Objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux – Lot 1 : démontage de monuments. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2011.878.277.01/ER

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

38^e Objet : École Communale d'Hyon – Extension de l'infrastructure existante. Approbation du montant corrigé de l'avant-projet. 3^e/1^e E/2010.722.113.00/VT

39^e Objet : Mission de coordinateur de sécurité et de santé pour les travaux d'extension et de reconditionnement de l'infrastructure existante de l'École Communale d'Hyon. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/1^e E/2012.722.116.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

Sortie de M. MERCIER = 36 présents

40° Objet : Caserne de Ghlin, aménagement des douches, vestiaires et réfectoire. Lot 3 : chauffage.
 Approbation du mode de passation revu. 3°/1° E/2012.137.011.04.03/VBD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Première remarque, je note que le cartel PS-MR conserve les termes Caserne de Ghlin Franz Cabuy. Est-ce une volonté d'embrigader le personnel communal, d'accentuer la prise de décision pyramidale au sein de la Ville de Mons ? Les chefs décident, les autres exécutent les ordres. Deuxièmement, on nous annonce et j'étais intervenu la première fois, dans le cadre d'un permis de lotir ou permis d'urbanisation à Ghlin, avenue du Millénaire, qu'il y a la géothermie à Ghlin, qu'il y a de l'eau chaude à 1.400 m de profondeur et que l'eau chaude est à 70°. Et cette géothermie a fait l'objet d'une large publicité par je crois des grands communicateurs lors de la présentation de la zone de la Vieille Haine, la gare de Mons, le Centre de Congrès. Nous en sommes privés puisque nous devons ici voter aujourd'hui, l'achat de production d'eau chaude. Et j'avais noté dans les coordonnées, qu'à 70° l'eau chaude sortait, elle perdait un degré par km. Nous n'en sommes pas très loin et donc pourquoi encore une fois, n'avoir pas misé sur le renouvelable, la géothermie. Je sais que c'est toujours pour les autres la géothermie à Mons mais c'est rarement pour les montois. Troisièmement, appellation Franz Cabuy, pourquoi ne pourrions-nous pas charger une Commission d'anciens Conseillers, je regarde ici autour, je ne sais pas s'ils oseront lever la main vu l'aspect très militaire de cette majorité, oseront-ils lever la main les Conseillers communaux, ouvrir la bouche, se soumettre, attention pour essayer d'organiser une Commission avec Mme MERCIER comme vice présidente, au moins elle en aura un, et on pourrait choisir comme appellation beaucoup plus moderne, contemporaine, les héliotropes, hétropolis, une appellation qui aurait un mérite d'être novateur au lieu Caserne Franz Cabuy. Terminons sur une note encore plus sérieuse, ce sont donc des douches et donc loin de nous à vouloir encore malice mais ce sont des douches avec échangeurs. J'ose espérer que pour ces 300 personnes qui vont être sous la douche, avec échangeurs, nous n'aurons pas trop d'échangisme mais toujours est-il que la géothermie pour moi, me semble encore une occasion manquée pour la Ville de Mons, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Premièrement, si on appelle toujours ce dossier Caserne de Ghlin, parce qu'effectivement quand le dossier a commencé, on a acheté la Caserne de Ghlin, maintenant trouver un autre terme pour désigner cet espace, je crois qu'effectivement, ça vaudra la peine de se tourner vers cette solution. Deuxième remarque, la géothermie c'est bien mais les puits sont de l'autre côté du canal. Je sais bien qu'il n'y a pas de problème, il suffit de passer en-dessous, c'est techniquement possible mais bon, il y a des coûts et autres et les puits sont encore à creuser puisqu'on va bientôt commencer à creuser le puits près du Centre de Congrès. Et troisièmement, vous êtes vraiment très en verve aujourd'hui mais vous êtes en retard d'une guerre parce que ce

dossier revient donc c'est au moment où on parlait du cahier spécial de charges et que nous l'avons approuvé ici que vous auriez pu intervenir puisqu'ici c'est simplement le mode de passation du marché et vous auriez pu intervenir un peu plus tôt mais enfin, il me semble qu'aujourd'hui, nous avons des élans très importants. M. l'Echevin vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, pas de problème pour changer le nom de la caserne, nous ne sommes pas trop militaires mais créer une Commission pour changer un nom, nous avons au sein du Collège d'autres chats à fouetter que de faire des Commissions pour perdre son temps à des choses complètement ridicules, donc nous pouvons nous passer d'une Commission pour trouver un nom, ça c'est une chose. La géothermie, vous avez raison, la géothermie on pourrait y penser mais nous avons pensé sur la caserne de Ghlin et nous y travaillons déjà depuis près d'un an, un PPP pour que nous puissions avoir des panneaux solaires et des panneaux photovoltaïques. Nous sommes donc tout à fait pour une énergie naturelle, le dossier est en cours et je crois que si nous arrivons à terme à l'aboutissement de ce projet, les coûts énergétiques de ces futurs ateliers communaux seront réduits à néant par l'investissement d'un partenaire privé.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : MM. MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 56^{ème} annexe

41^e Objet : Plan « trottoirs 2011 » du SPW. Approbation de l'avant-projet. 3^e/2^e
E/2012.SUB.421.120.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

42^e Objet : Acquisition de matériel attaché pour le véhicule « autopompe » du Service Incendie
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e
E/2012.351.039.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

43^e Objet : Acquisition de matériel non-attaché pour le véhicule « autopompe » du Service Incendie.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e
E/2012.351.039.01/SS

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

44° Objet : Service Gestion des biens bâtiments – Acquisition d'un camion 12 T avec caisson.
Approbation du mode de passation revu. 3°/4° E/2012.136.006.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

45° Objet : École de Nouvelles, construction de sanitaires et de deux classes. Approbation de la modification des clauses techniques et de l'estimation du marché. 3°/1e E/2012.722.115.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

46° Objet : Ecole du Trieu. Extension de locaux. Lot 3 : chauffage. Approbation. 3°/1° E/2004/Sub.722.053.03/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

47° Objet : Acquisition de matériel informatique en deux lots. Approbation de l'investissement et du recours à la centrale d'achat ASBL GIAL et la province du Hainaut. 3°/4e E/2012/Informatique 2/JP

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

48° Objet : Service Prévention - Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à l'ASBL GIAL. 3°/4° E/2012.840.179.01/JP

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

49° Objet : Projet « Digital Cities » - Approbation de l'offre et conditions de l'Intercommunale « IMIO » pour une mission de service. 3°/4e E/In-House : Digital Cities/NGP

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

50° Objet : Square Saint-Germain – Réaménagement. Approbation de l'avant-projet. **SOUS RESERVE**
3°/1° E/2012.Sub.766.300/BA

REMIS

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous passons donc à l'interpellation de Mme PREVOT concernant les clauses sociales dans les marchés publics et c'est M. l'Echevin DARVILLE qui vous répondra.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Oui, effectivement, notre région est rongée par le chômage et la précarité, tout le monde le sait et elle a plus que jamais besoin de solidarité. Evidemment, notre ville doit montrer l'exemple et doit soutenir toutes les initiatives de réinsertion possibles en utilisant les services des EFT, c'est-à-dire les Entreprises de Formation par le Travail ou les Entreprises de Travail Adapté. Un des moyens que la Ville peut utiliser est l'insertion de clauses sociales dans les cahiers de charge pour les marchés publics. Il est possible pour cela d'avoir recours à des spécialistes : la SAW-B -

Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises - offre un service de consultance gratuit à destination des pouvoirs adjudicateurs pour l'insertion des dites clauses sociales dans les cahiers des charges. Elle donne des conseils quant à l'opportunité des clauses sociales et aide à contacter les partenaires ad hoc, elle a ainsi à sa disposition 300 partenaires. Et tout cela se fait dans les 10 à 15 jours. Une autre solution consiste à utiliser les réservations de marché, c'est-à-dire la discrimination positive pour les petits travaux uniquement pour les marchés publics de moins de 135.000€. Je vous donne tout ça parce que, jusqu'ici, je n'ai pratiquement vu aucune de ces dispositions dans les cahiers de charge que j'ai pu consulter. Pour les réservations de marchés, il s'agit d'introduire dans les cahiers des charges, une clause particulière qui permet d'engager facilement des personnes des EFT et des entreprises d'insertion. La troisième possibilité et la liste ne sera pas close, je parle des clauses sociales Forem qui permettent un travail de stagiaires gratuitement, même si la productivité n'est pas maximale, on peut dire que cette solution est bénéfique pour tout le monde, travailleurs et employeurs. Ma question : avez-vous déjà eu recours à l'une ou l'autre de ces mesures? A quelle fréquence ? Pour quel(s) marché(s) ? Et, globalement, quelle est la position du Collège en matière de clauses sociales dans les cahiers des charges ? Donner un bon coup de pouce à l'économie sociale constitue un message fort pour un monde, voire un Mons plus juste et plus durable. J'espère que nous nous rencontrerons sur ce thème. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme la Conseillère, M. l'Echevin DARVILLE va vous répondre au nom du Collège.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, Mme PREVOT, ce n'est pas un sujet facile, vous savez. Mais, nous sommes particulièrement attentifs au recours d'entreprises de formation par le travail quand cela est possible afin de soutenir le rôle de réinsertion. Néanmoins, il faut être attentifs sur le fait que l'attribution de marché à ce type d'entreprises se fait aussi évidemment aux dépens d'autres entreprises et de leurs employés. Actuellement, des critères relatifs à l'insertion socioprofessionnelle sont inclus dans les attributions des marchés suivants : le nettoyage des vêtements de travail et la préparation des repas scolaires. En ce qui concerne les marchés de travaux, nous sommes particulièrement prudents quant à l'insertion de clauses sociales car le recours à des stagiaires sur chantier va inévitablement entraîner un allongement des délais de réalisation alors que nous souhaitons, notamment pour les travaux de voirie, des délais de chantier court pour minimiser les nuisances pour les commerces et les riverains. Je charge néanmoins les services techniques d'examiner la possibilité de recourir à ce type de clauses pour certains travaux au sein des bâtiments communaux. Je tiens également à signaler que certains marchés sont attribués à des entreprises de formation par le travail et

ce, malgré l'absence de clauses spécifiques, ces entreprises étant particulièrement compétitives dans leur domaine. C'est le cas notamment pour le marché de fourniture de consommables pour fax et imprimantes remanufacturés, le marché de numérisation des actes de l'état civil et les marchés de rénovation des pelouses d'honneur dans les cimetières. Nous sommes quand même très sensibles à la précarité de certains de nos concitoyens et c'est d'ailleurs pour ça que la Ville engage des centaines d'articles 60, c'est-à-dire des minimexés remis au travail ou des PTP qui sont des chômeurs remis au travail via un programme de transition professionnelle. Néanmoins, vos remarques sont pertinentes et nous tiendrons compte de vos conseils émis lors de votre interpellation.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous accorde que le sujet est difficile mais quand je parle de spécialistes de Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, c'est pour vous signaler que ce service n'est pas très vieux, il a 2 ans mais il vous fait le travail gratuitement, vous leur envoyé un cahier des charges par mail et vous avez une réponse dans les 10 à 15 jours. Cela ne vous oblige pas évidemment à utiliser la voie qu'ils vous proposent, ils se réservent d'ailleurs le droit de ne pas inclure de clauses sociales parce qu'ils jugent le marché inadapté et vous faites un petit peu un procès d'intention quand vous parlez des stagiaires, moi quand je parle de l'économie sociale, il y a des entreprises d'économie sociale qui font un travail absolument superbe et tout à fait compétitif. Donc, il y a quand même deux choses. Vous dites que vous analysez cela vous-même, je suis désolée, ne perdez pas votre temps, envoyez les cahiers de charge par mails et essayez, vous verrez bien la réponse, mais je pense que ça vaut vraiment la peine d'essayer, c'est gratuit et la seule chose qu'on vous demande, c'est de rendre le suivi du dossier, c'est absolument gratuit. Bon, alors oui bien sûr, l'allongement des délais mais quand je vois certains marchés qui ont été traités de la manière la plus moche qui soit et je ne vais pas revenir là-dessus, je n'ai pas assez de mes deux mains pour les citer, je pense qu'on peut risquer de s'adresser à l'économie sociale qui vraiment a besoin de ça et avoir un bon travail. Voilà, je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je ne contredis pas ce que vous avez dit, Mme PREVOT, tout ce que je vous ai dit c'est que dans certains cas particuliers nous sommes prudents, ensuite ça peut allonger le temps de travail et dans certaines circonstances comme des travaux de voirie surtout dans l'intra muros, nous devons aller vite. Et j'ai terminé mon intervention en disant que nous tiendrons compte de vos conseils puisqu'ils sont judicieux.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Maintenant, rajouter quand même qu'au niveau de la défense de l'économie sociale, je crois que la Ville de Mons n'a pas été en reste dans le cadre du développement économique, il y a quand même un département économie sociale où nous

avons été particulièrement actifs pendant cette mandature, je crois qu'il n'y a pas de souci pour être attentifs au développement de l'économie sociale et les aider. Je vous recède la parole pour conclure.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, c'est vrai qu'il y a eu des choses qui ont été faites mais enfin ce service me paraissait particulièrement intéressant à utiliser et j'avais mis dans mon intervention d'ailleurs deux sites mais j'ai tout un dossier à votre disposition, si vous le souhaitez. Par ailleurs, je vous ai parlé des clauses sociales mais je suis intervenue pendant la mandature à maintes reprises pour des clauses environnementales qu'il a fallu quand même répéter pas mal de fois et je fais un souhait, c'est qu'en plus des clauses sociales, vous puissiez dans la mandature prochaine, inclure bien plus souvent des clauses environnementales parce que nous en avons grand besoin. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il sera fait ! Bien, nous avons terminé la séance publique, nous allons passer au huis clos. Je remercie le public et les membres de l'Administration communale.

L'Assemblée à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, BAILLY, MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. MERCIER, Mme POURBAIX, M. TONDREAU, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT.

51° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/3546

ADOPTE - 66^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4499

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'interruptions de carrière à une employée d'administration. GRH/SH/4306

ADOPTE - 68^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps, octroyée dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/SH/4148

ADOPTE - 69^{ème} annexe

52° Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour maladie d'un brigadier en chef. GRH/SH

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/3934

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier définitif. GRH/SH/10119

ADOPTE - 72^{ème} annexe

53^e Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un ouvrier qualifié. GRH/SH/11220

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration. GRH/SH/18519

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12476

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10758

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Fin de mise à disposition d'une auxiliaire d'Administration auprès de l'A.S.B.L. « Office du Tourisme » GRH/HH/APE Mad

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10926

ADOPTE - 78^{ème} annexe

54^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Nomination à titre définitif de la Directrice de l'Académie de Musique de Mons. 8^e/2^e 6692

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie précédant une mise à la pension d'office d'un professeur de guitare. 8^e/2^e 5746

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7604

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignations de professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7608/7610

ADOPTE - 81 et 82^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de percussions à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7609

ADOPTE - 83^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2012. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

M. BARVAIS.

=====